

Quelles pressions notre société fait-elle peser sur la biodiversité et quels usages favorables mettons-nous en œuvre ?



ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ET DES TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS EN RÉGION

2014

Thème de l'observatoire

Dynamiques et pressions sur la biodiversité

Partenaire



LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION de l'occupation du sol permet une première approche de l'évolution des paysages et des milieux. Cette approche globale apporte une meilleure connaissance des dynamiques anthropiques ou naturelles rencontrées, en étudiant notamment les modifications dans le temps et dans l'espace de l'utilisation du sol par les activités humaines.

... Cet indicateur mesure l'évolution de l'occupation du sol à différentes échelles (région, départements) entre deux campagnes de mesure de la base de données de référence (Corine Land Cover).

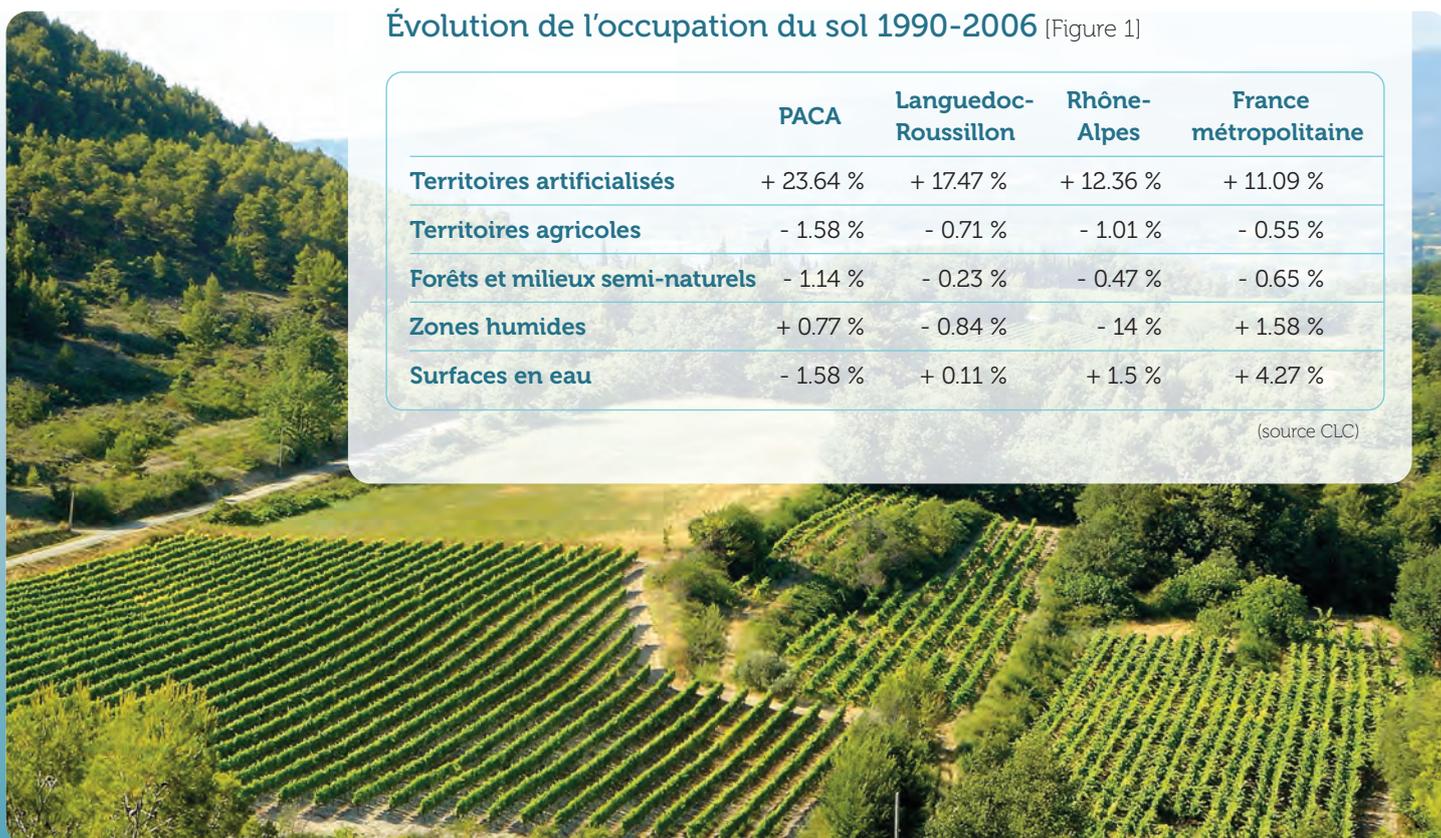
... À titre de comparaison, les données sont également présentées pour les deux régions voisines (Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes) et la France métropolitaine.

Résultats :

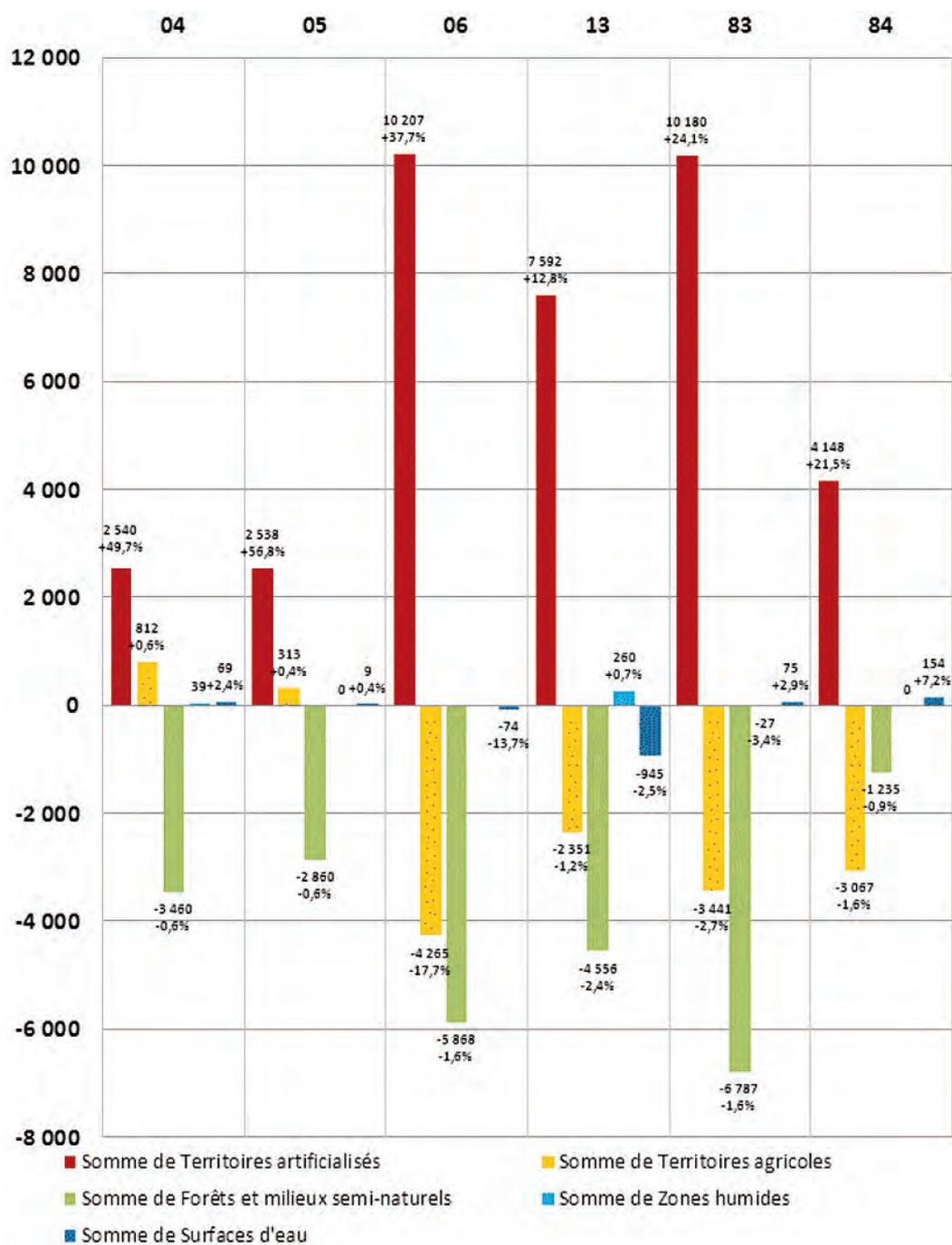
Évolution de l'occupation du sol 1990-2006 [Figure 1]

	PACA	Languedoc-Roussillon	Rhône-Alpes	France métropolitaine
Territoires artificialisés	+ 23.64 %	+ 17.47 %	+ 12.36 %	+ 11.09 %
Territoires agricoles	- 1.58 %	- 0.71 %	- 1.01 %	- 0.55 %
Forêts et milieux semi-naturels	- 1.14 %	- 0.23 %	- 0.47 %	- 0.65 %
Zones humides	+ 0.77 %	- 0.84 %	- 1.14 %	+ 1.58 %
Surfaces en eau	- 1.58 %	+ 0.11 %	+ 1.5 %	+ 4.27 %

(source CLC)



Évolution de l'occupation du sol des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre 1990 et 2006, en hectares. (Figure 2)



(source Corine Land Cover)

ZOOM sur les territoires artificialisés

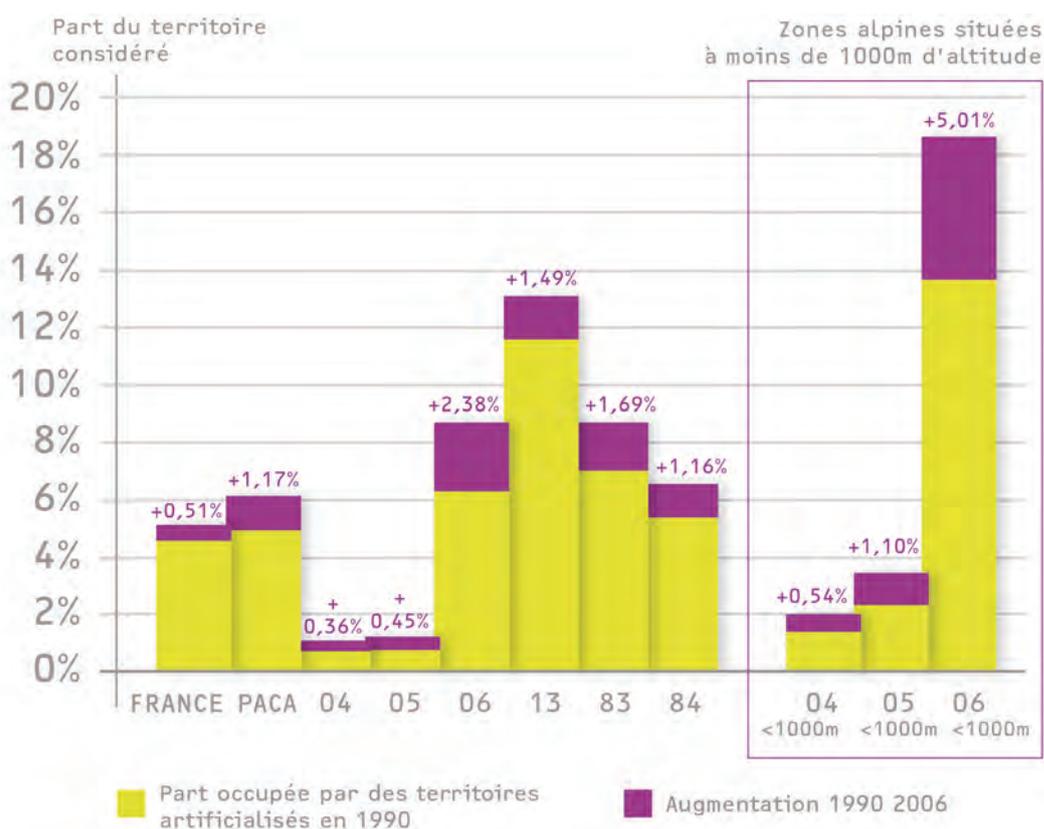
La progression des territoires artificialisés en région est deux fois plus importante qu'à l'échelle nationale. Les départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône sont au-dessus des moyennes nationales et régionales ; le département de Vaucluse reste dans la moyenne régionale mais est supérieure à la moyenne nationale. La progression dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes est inférieure aux moyennes régionale et nationale (Figure 3).

Une analyse plus fine de la progression des territoires artificialisés au sein des départements alpins a été réalisée. En effet, dans ces départements montagneux, la plupart des zones situées en altitude sont non urbanisables. L'urbanisation se concentre ainsi sur les zones de faibles altitudes. Afin de faire ressortir cet "effet relief", l'évolution des territoires artificialisés a été étudiée en-dessous de 1 000 m d'altitude.

Cette prise en compte du relief illustre plus concrètement la progression notable de l'artificialisation au niveau des territoires alpins, en particulier dans les Alpes-Maritimes :

- 18 % des territoires situés en-dessous de 1 000 m d'altitude sont artificialisés.
- L'artificialisation a gagné 5 % de ses territoires entre 1990 et 2006.

Évolution des territoires artificialisés de 1990 et 2006 [Figure 3]



(source Corine Land Cover)

Comment lire ce graphique ?

Par exemple, sur le département des Alpes-Maritimes, la part du territoire occupée par des territoires artificialisés était d'environ 6,2 % en 1990. En 2006, cette part est passée à 8,38 %. Les territoires artificialisés ont donc gagné 2,38 % du territoire départemental.

Analyse de la situation actuelle

L'évolution de l'occupation du sol en région entre 1990 et 2006 se traduit par une augmentation des territoires artificialisés, une perte de territoires agricoles, de forêts et milieux semi-naturels et de surfaces en eaux. Les zones humides augmentent légèrement.

Comparées à l'échelle nationale, les évolutions en région, qu'elles soient positives ou négatives, apparaissent plus intenses.

Ainsi, les territoires artificialisés ont progressé de 23,64 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur contre 11,09 % en France. Le recul des territoires agricoles et des forêts et milieux semi-naturels est également plus accentué en région sur cette période et la progression des zones humides apparaît moins significative qu'à l'échelle nationale. Pour les surfaces en eaux, la tendance s'inverse même en région par rapport à la tendance nationale : + 4,27 % au niveau national / - 1,58 % en région [Figure 1].

Le détail par département est donné par la figure 2, la tendance générale observée est encore plus marquée sur les départements littoraux.

Fiabilité

[limites en termes d'utilité et de précision]

L'évolution des surfaces occupées par les principaux types d'occupation du sol fournit une analyse quantitative aux échelles régionale et départementale voir infra-départementale en mesurant des tendances globales.

Une analyse plus fine (à plus grande échelle) reste limitée en raison des seuils de détection de la base de données de référence utilisée (25 ha pour Corine Land Cover) qui excluent la prise en compte de milieux de faible surface (comme certaines zones humides par exemple) et masquent certaines évolutions spatiales si elles sont trop éparpillées.

Les aspects qualitatifs sur l'état des milieux naturels ne sont pas mesurés par cet indicateur. L'établissement d'une cartographie régionale des habitats naturels permettrait de palier à ces limites en autorisant une analyse plus fine.

Méthode

[données sources, mode de calcul / signification possible des tendances de l'indicateur]

L'occupation du sol et l'évolution des surfaces des types d'occupation du sol sont analysées et calculées entre deux années de production, à partir de la base de données de référence Corine Land Cover 1990 et 2006. Réalisée au 1/100 000^e avec un seuil de détection de 25 Ha pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols, ce niveau de précision moyen autorise toutefois une comparaison avec les données nationales et européennes ainsi qu'avec les données d'autres régions.

Les données d'occupation du sol sont composées d'unités d'occupation homogène des sols, selon une nomenclature emboîtée à 3 niveaux.

- Le niveau 1 distingue les territoires artificialisés, les territoires agricoles, les forêts et milieux semi-naturels, les zones humides et les surfaces en eaux. Les niveaux 2 et 3 précisent ce niveau 1.
- L'évolution de l'occupation du sol à l'échelle nationale, régionale et départementale correspond pour chaque poste d'occupation du sol à la différence de surface entre deux dates de mesure ramenée à la surface de la date la plus ancienne.
- Le taux d'évolution des territoires artificialisés correspond à la différence de surfaces entre deux dates de mesure ramenée à la superficie du territoire considéré (national, régional ou départemental).
- Le taux d'évolution des territoires artificialisés des départements alpins correspond à la différence de surfaces entre deux dates ramenée à la superficie du territoire considéré sans les surfaces supérieures à 1000 mètres d'altitude.
- Une augmentation du poste d'occupation du sol "surfaces artificialisées" correspond à une perte en milieux naturels et agricoles.
- Une stagnation des surfaces artificialisées correspondrait à une meilleure maîtrise de l'extension urbaine.

Rédaction : Corinne Dragone ; Agnès Hennequin,
Agence Régionale Pour l'Environnement
et l'écodéveloppement